



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 67978

Texte de la question

C'est l'incompréhension qui se fait jour dans les familles représentées au sein de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI). La source de ce malaise provient de la possible incompatibilité, à l'avenir, entre la fonction de représentation des personnes handicapées et la gestion d'institutions médico-sociales. Or une telle interdiction constituerait en effet un frein à l'activité d'associations dont le travail est fondamental et les résultats très appréciables dans le domaine social et médico-social. Elle serait en outre perçue comme une violation des engagements pris par le Gouvernement et une attitude de défiance totalement incongrue eu égard au sérieux des associations en question et de leurs membres. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67978

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6232